

COMMUNE DE CHAMPLOST

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 10 mai 2012

Présents : QUERET Jean-Louis (Maire), GENREAU François, SEILLIEBERT Christophe, GOUDON Valérie (adjoints), BREUILLE-MARTIN Daniel, COMPERAT Jean-Raymond, DURVILLE Julien, PREVOST Yvette, QUARTIER David.

Absents excusés : CHICON Pierre a donné pouvoir à PREVOST Yvette
LARBI Laurent a donné pouvoir à SEILLIEBERT Christophe
MATHIEU Daniel a donné pouvoir à BREUILLE-MARTIN Daniel

Secrétaire de séance : BREUILLE-MARTIN Daniel.

Après lecture du compte-rendu de la réunion précédente, les membres du conseil approuvent et signent le registre des délibérations.

Avant propos

Avant de commencer la séance, M. le Maire fait voter l'ajout d'un point à l'ordre du jour : « décision modificative ».

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour.

ORDRE DU JOUR

2012/028 Décision modificative :

M. le Maire explique que le budget a été établi par la commission des finances puis contrôlé par la Trésorerie, cependant le montant reporté en fonctionnement en 002 est de 340 759, 43 € au lieu de 352 649 €. Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative d'un montant de 11 889,57 € à retirer à la ligne 002. Par voie de conséquences cette somme doit être retirée du budget de fonctionnement. Pour éviter d'avoir à supprimer des travaux prévus sur l'année 2012, M. le Maire propose de retirer ces 11 889,57 € aux dépenses imprévues (ligne 022).

Le conseil vote à l'unanimité Pour

2012/029 Participation aux frais d'intervention du CPI hors compétence :

M. le Maire informe que certaines interventions effectuées par le CPI ne sont pas de la compétence des services d'incendie et de secours et qu'il souhaite d'après un barème du service départemental les facturer sur une base de 61 € de l'heure et par pompier, toute heure commencée sera dûe.

Avant toute facturation, le Responsable de l'intervention se devra d'en avertir le récipiendaire et lui faire signer un accord.

Le conseil vote 8 Pour et 4 abstentions.

2012/030 Groupement de commande avec Bellechaume :

M. le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer la convention de groupement de commande avec la commune de Bellechaume en ce qui concerne les travaux d'assainissement des hameaux de Vachy et Prunelles. Il s'agit, pour arriver au meilleur rapport qualité/prix de grouper la commande de maîtrise d'œuvre avec Bellechaume. La commune de Bellechaume est propriétaire de la STEP ainsi que du terrain où elle sera

implantée, la commune de Champlost participera à la construction et au fonctionnement de cette station en fonction du nombre d'équivalents habitants.

M. le Maire lit la convention qui a été élaborée par l'Agence de l'eau pour les raisons techniques et par le Trésor Public pour les raisons administratives et comptables en relation avec les représentants concernés des deux communes.

Le conseil municipal vote à l'unanimité Pour.

2012/031 Maitrise d'œuvre de la commune de Bellechaume:

M. le Maire explique que, comme il en avait déjà été question, la commune de Bellechaume sera maître d'œuvre des travaux dans leur globalité mais sera maître d'ouvrage uniquement pour la STEP et les réseaux de transfert de Bellechaume tandis que la commune de Champlost reste maître d'ouvrage des réseaux de Vachy et Prunelles ainsi que des stations de relevage et du transfert jusque dans le collectif de Bellechaume.

Pour info, la STEP de Bellechaume est prévu pour un rejet de 800 à 850 équivalents habitants (environ 600 pour Bellechaume et 200 pour Prunelles, la différence restante en vue d'éventuelles constructions).

Le conseil municipal vote à l'unanimité Pour

2012/032 Le contrat de Canton

M. le Maire fait part au conseil municipal que le contrat de canton a alloué à la commune de Champlost une somme d'environ 32 000 € et qu'il nous faut prendre une délibération pour pouvoir encaisser cette somme que nous toucherons en trois fois sur trois années consécutives. M. le Maire rappelle que ce montant sera attribué aux travaux de la salle d'évolution.

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité Pour.

2012/033 Contrat de l'adjoint technique:

Monsieur le Maire explique que le temps de travail de l'adjoint technique 2ème classe doit être modifié. En effet, cet agent est employé à 25,25 h/semaine, il se trouve qu'il effectue un nombre d'heures plus important qu'initialement prévu. Il convient d'augmenter de deux heures son temps de travail par semaine.

Le conseil vote à l'unanimité POUR

QUESTIONS DIVERSES

La randonnée du 13 mai 2012 :

Les personnes qui organisent cette randonnée finalisent le trajet, départ, points de ravitaillement et d'arrivée pour le pot et la photo traditionnelle.

Mutation de l'adjoint administratif :

La personne, en poste actuellement, assurant la fonction de secrétaire de mairie qui s'était « mise en disponibilité pour convenances personnelles » jusqu'au 28 février 2013 a demandé par courrier à être réintégrée dans son poste afin de pouvoir être mutée au service ressources humaines du Conseil Général. L'agent administratif la remplaçant souhaite occuper ce poste de manière définitive, le Maire demande avis au conseil.

Affouages :

M. Le Maire expose le fait que des branchages jonchent les chemins de débardages. Ces derniers doivent être broyés avant la libération des portions.

En commun accord avec la commission des bois, il est décidé que le broyage se fera au mois de juillet.

Il est prévu que le receveur vienne début septembre pour encaisser le montant des affouages.

La libération des affouages se fera les 8-12 et 15 septembre 2012. Ces dates restent à confirmer.

Projets éoliennes :

M. le Maire informe de la visite des représentants de l'entreprise Valéco qui lui ont exposé un futur projet d'éoliennes. Ce dernier pourrait être implanté en Forêt d'Othe sur le territoire de plusieurs communes.

Au niveau technique, il faudrait un accès, un socle de 80 mètres par 80 mètres enterré à 3 mètres dans le sol ainsi qu'une ligne haute tension pour restituer le courant ainsi fourni.

M. le Maire demande au conseil s'il tient à les recevoir pour information.

Stationnement gênant :

Un conseiller informe que des véhicules sont mal stationnés dans la commune. Ces derniers empêchent une bonne visibilité ou même le passage d'autres véhicules en particulier Route de Paris à Vachy et Grande rue et rue de la Gondonnerie à Champlost..

Le Maire a déjà eu des réclamations similaires et demande un peu de civisme, si rien est fait, la municipalité sera obligée d'acheter des panneaux de signalisation interdisant le stationnement dans ces endroits stratégiques afin que des procès-verbaux puissent être dressés. Il est rappelé le coût unitaire de ces panneaux (200 € à 250 €). M. le Maire précise que notre commune pourrait se passer de ces achats.

Cimetière :

F. GENREAU rappelle au conseil municipal qu'un projet global concernant le cimetière avait été envisagé (chemin le long de la D 905, agrandissement du cimetière emplacement d'un parking). M. le Maire répond que ce projet n'avait pas été classé dans les priorités budgétaires, qu'il y avait d'autres grosses dépenses prévues (école, assainissement, voirie) mais qu'une étude sera envisagée prochainement.

Chemin du bas de Vaudupuits :

Jean-Raymond COMPERAT demande quand la réfection de ce chemin va être faite. M. le Maire indique que celui-ci devrait déjà être fait et qu'il avait pris contact avec l'entreprise Mouturat. Celle-ci devrait intervenir dernière semaine de mai.

F. GENREAU demande s'il est possible qu'une réunion puisse se tenir de manière impersonnelle pour faire le point des travaux fait et à faire avant la fin du mandat.

La séance est levée à 22 h 30.

Vu par nous, Jean-Louis QUERET, Maire de la commune de Champlost, pour être affiché le 21 mai 2012, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 avril 1884.

Le Maire
Jean-Louis QUERET